

Belgium-Liège: Business services: law, marketing, consulting, recruitment, printing and security
OJ S 73/2014 12/04/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: SONUMA SA

Postal address: Boulevard Raymond Poincaré 15

Town: Liège

Postal code: 4020

Country: Belgium

Contact person: Stéphane Bayot

For the attention of: Monsieur Bayot

E-mail: sba@sonuma.be

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: Société anonyme

I.3. Main activity

Other: Audiovisuel

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

SONUMA2014.02

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Main site or place of performance: Liège.

NUTS code BE33 Prov. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5.

Short description of the contract or purchase(s)

Marché consistant en la réalisation de prestations de préparation d'archives film pour passage au scanner.

II.1.6. CPV code(s)

79000000 Business services: law, marketing, consulting, recruitment, printing and security,
79995100 Archiving services, 79995200 Cataloguing services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché a pour objet l'exécution par l'Adjudicataire de prestations de préparation (vérification, restauration mécanique, assemblage, synchronisation, nettoyage) pour le passage au scanner de films d'archives 16 mm issus du fonds audiovisuel de la SONUMA.

Le marché comprend :

- une phase de mise en œuvre,
- la nomination d'un chef de projet,
- la sélection d'un chef d'équipe,
- la mise en œuvre d'un workflow permettant la meilleure productivité tout en respectant le niveau de qualité nécessaire à la numérisation du film,
- la sélection des opérateurs,
- la formation des opérateurs par le chef d'équipe,
- la répartition des opérateurs en fonction des prestations et du workflow envisagé,
- la mise en place d'un suivi des prestations ; la mise en place d'une phase de test obligatoire,
- une phase de réalisation des prestations,
- le suivi (contrôle de la qualité, de la productivité, des consignes de sécurité et d'hygiène) et la gestion globale du projet.

La SONUMA prend en charge la préparation des lots qui devront être traités par les opérateurs. La SONUMA met à disposition l'ensemble des outils nécessaires à la réalisation des prestations (enrouleuses, tables de montage, tape, colleuses...) de même que les outils informatiques pour collecter les informations issues des prestations.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1.

Deposits and guarantees required

La constitution d'un cautionnement est requise dans le cadre du présent marché. Il est renvoyé pour le surplus, à l'article 21 du cahier spécial des charges régissant le marché.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Exclusion de l'accès au marché

1.1. Conformément à l'article l'article 61 §1, AR Passation , il est requis du candidat qu'il produise un extrait de casier judiciaire attestant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée.

1.2. Conformément à l'article l'article 61 §2, AR Passation , le candidat est tenu de fournir au pouvoir adjudicateur :

1. une attestation récente de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) ou d'une institution équivalente d'un autre État membre de l'Union européenne. Cette attestation doit être datée de l'avant-dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des demandes de participation, et doit certifier que le candidat est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, selon les dispositions légales du pays où il est établi (article 61§2, 5°) ;

2. une attestation récente émanant de l'Administration des contributions directes ainsi qu'une attestation récente émanant de l'Administration de la TVA. Ces attestations doivent certifier que le candidat est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi (article 61§2, 6°) ;

3. un document délivré par une autorité judiciaire ou administrative (original) dont il résulte que le candidat n'est pas en état ou en cours de procédure de faillite, liquidation, cessation d'activités, réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales du pays où il est établi (article 61§2, 1° et 2°) ;

Remarque : Conformément au dernier alinéa de l'article 61, §3, «Lorsqu'un document ou attestation visé aux 1° et 2° de l'alinéa premier n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne mentionne pas tous les cas visés au §1er et au §2, 1°, 2° ou 3°, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance. ».

4. une attestation sur l'honneur attestant :

a. qu'il n'a commis aucune faute professionnelle grave (§2, 4°) ;

b. qu'il ne s'est pas rendu coupable de fausses déclarations en rapport avec les renseignements fournis pour apprécier sa situation et sa capacité (§2, 7°).

2. Capacité professionnelle :

— La preuve de l'inscription du soumissionnaire au registre professionnel ou au registre de commerce, dans les conditions prévues par la législation en vigueur dans le pays où la société se trouve établie (en Belgique : numéro d'entreprise repris à la banque carrefour des entreprises du service public fédéral Économie), conformément à l'article 75 de l'AR de passation.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Une déclaration du soumissionnaire concernant son chiffre d'affaires global et son chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour au maximum les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou début d'activités du candidat ou soumissionnaires, , conformément à l'article 67, §1er, 3°, de l'AR de passation.

Compte tenu du marché envisagé, le chiffre d'affaires spécifique au domaine d'activités concerné par le marché devra à tout le moins atteindre, le montant annuel minimum suivant 1.000.000 EUR hors TVA.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Une liste de références (minimum trois) mentionnant les principaux services exigeant le même type de compétences (rigueur, extrême précision, productivité, manipulation délicate...) exécutés par le soumissionnaire pendant les trois dernières années, leur montant, leur date et leurs destinataires, publics ou privés, conformément à l'article 72, 7° de l'AR de passation.

— un organigramme indiquant le nom des personnes déjà désignées que le soumissionnaire affectera à l'exécution du présent marché. Une déclaration (complétée de CV succincts) mentionnant les effectifs moyens annuels du soumissionnaire de services et l'importance de ses cadres pendant les trois dernières années (ainsi que, le cas échéant, l'organigramme de la société), conformément à l'article 72, 2°, 3° et 5° de l'AR de passation.

III.2.4. Information about reserved contracts

The contract is reserved to sheltered workshops and economic operators aiming at the social and professional integration of disabled or disadvantaged persons

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SONUMA SA-SONUMASA201402-F02

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 29.5.2014 - 16:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

2.6.2014 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 2.6.2014 - 10:30

Place:

SONUMA, 5^étage au bâtiment sis boulevard Raymon Poincaré, 15 à 4020 Liège.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Toute personne représentant une société ayant déposé offre.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Le cahier spécial des charges régissant le marché peut être demandé par courriel, impérativement à l'adresse mail suivante : sba@sonuma.be

Par ailleurs, afin d'être sûrs de recevoir les avis rectificatifs éventuels, les candidats soumissionnaires devront se faire connaître dès que possible auprès du fonctionnaire délégué. La participation au marché est réservée aux entreprises de travail adapté (« ateliers protégés »).

On entend par «entreprise de travail adapté» ou «atelier protégé» l'entreprise employant une majorité de travailleurs qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

On entend entre autres les entreprises agréées dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 relatif aux conditions auxquelles les entreprises de travail adapté

sont agréées et subventionnées, du décret du 4 mars 1999 de la Commission communautaire française relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, de l'arrêté du gouvernement flamand du 17 décembre 1999 fixant les conditions d'agrément des ateliers protégés, du décret de la Communauté flamande du 14 juillet 1998 relatif aux ateliers sociaux, et les entreprises de travail adapté de la Communauté germanophone agréées dans le cadre de la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

7.4.2014